



Assemblée générale

Distr. limitée
29 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session Deuxième Commission

Organisation des travaux de la Deuxième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Deuxième Commission seront indiquées dans la lettre que le Président de l'Assemblée adressera à la présidence de cette commission (A/C.2/67/1). On trouvera des informations d'ordre général sur ces questions dans la liste annotée (A/67/100 et Add.1).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir l'annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session de celle-ci (A/67/150) et de la documentation disponible. Le nombre de séances suggéré pour le débat général sur les questions renvoyées à la Commission est dicté par l'expérience.

Liste des documents

3. On retiendra que l'additif à la présente note, à paraître (A/C.2/67/L.1/Add.1), contiendra la liste des documents soumis au titre des différents points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission.

Pratiques et méthodes de travail

4. En application de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, et en particulier des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la section C de son annexe, la Deuxième Commission utilise ou étend la pratique des débats interactifs et celle des séances de questions.

Durée des interventions

5. L'Assemblée générale a décidé, dans la décision 65/530, de maintenir les limites de temps de parole en vigueur, qui sont de sept minutes pour les États Membres s'exprimant en leur nom propre et de dix minutes pour les délégations



parlant au nom d'un groupe d'États au cours du débat général de la Deuxième Commission. Elle a décidé également de maintenir, selon qu'il conviendra, les limites de temps de parole en vigueur, qui sont de cinq minutes pour les États Membres s'exprimant en leur nom propre et de sept minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe d'États au cours des débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

6. Compte tenu des services de conférence disponibles pour les grandes commissions de l'Assemblée générale, une moyenne de six séances officielles par semaine a été prévue pour la Deuxième Commission. Sauf indication contraire, les séances commenceront à 10 heures et à 15 heures dans la salle du Conseil économique et social dans le bâtiment de la pelouse nord. À ce propos, l'Assemblée générale a décidé de rappeler aux délégations que la ponctualité est de la plus grande importance pour que les travaux soient organisés de manière efficace et méthodique et que l'Organisation puisse faire des économies. Comme elle l'a décidé, il ne sera plus nécessaire qu'au moins un quart des membres de la Commission soient présents pour qu'une séance puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse avoir lieu.

Consultations

7. Au vu des mesures financières touchant les services de conférence et comme l'indique le programme de travail, certaines séances officielles allouées à la Deuxième Commission seront réservées aux consultations menées sous la présidence des membres du Bureau de la Commission, afin que celles-ci puissent bénéficier de tous les services voulus. Suivant la pratique établie, les consultations serviront à formuler des observations générales sur les propositions et à les adopter *ad referendum*. Tous les travaux de rédaction s'effectueront dans le cadre de consultations informelles (sans interprétation ni autres services), sous la direction des coordonnateurs/facilitateurs désignés.

Rapport du Conseil économique et social

8. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la question intitulée « Rapport du Conseil économique et social » devrait être examinée dans son intégralité en séance plénière; en revanche, le Bureau a précisé que les différentes sections du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées en chaque cas par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

Conclusion des travaux de la Commission

9. Étant donné le nombre des séances allouées à la Deuxième Commission, il est proposé que celle-ci fixe au 30 novembre 2012 la date d'achèvement de ses travaux.

Annexe

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission

Semaine du 17 au 21 septembre 2012

Vendredi 21 septembre

10 heures

Organisation des travaux

Semaine du 8 au 12 octobre 2012

Lundi 8 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Débat général

Mardi 9 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Débat général (*suite*)

Mercredi 10 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Débat général (*suite et fin*)

Jeudi 11 octobre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle¹ (*à déterminer*)

Vendredi 12 octobre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle¹ (*à déterminer*)

Semaine du 15 au 19 octobre 2012

Lundi 15 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 25 : Activités opérationnelles de développement :

- a) Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**
- b) Coopération Sud-Sud**

¹ En application de la décision 65/530 de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission ne devrait pas tenir plus de six manifestations parallèles par session. Neuf créneaux ont été retenus dans le présent projet de programme de travail de la Commission à la seule fin de faciliter la programmation.

Mardi 16 octobre

15 heures-18 heures

Manifestation parallèle¹ (à déterminer)

Mercredi 17 octobre²

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 23 : Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Jeudi 18 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 22 : Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 23, alinéas a) et b), et du point 25, alinéas a) et b)

Vendredi 19 octobre

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 22

Semaine du 22 au 26 octobre 2012

Lundi 22 octobre

15 heures-18 heures

Point 19 : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

² Une manifestation parallèle aura lieu à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté.

Mardi 23 octobre

10 heures-13 heures

Point 19 : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (suite)

15 heures-18 heures

Point 18 : Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement**
- b) Système financier international et développement**
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement**

Mercredi 24 octobre

10 heures-13 heures

Point 18 : Questions de politique macroéconomique, alinéas a) à c) (suite)

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 19

Jeudi 25 octobre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle sur « Les crises de la dette souveraine et les réaménagements de la dette »³

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 18, alinéas a) à c)

Vendredi 26 octobre

Jour férié à l'ONU (*observé*)

Semaine du 29 octobre au 2 novembre 2012**Lundi 29 octobre**

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 20 : Développement durable :

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

³ Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la résolution 66/189 de l'Assemblée générale.

- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire
- h) Harmonie avec la nature
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Mardi 30 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 20 : Développement durable, alinéas a) à i) (suite)

Mercredi 31 octobre

10 heures-13 heures

Point 21 : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

15 heures-18 heures

Manifestation parallèle¹ (à déterminer)

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 20, alinéas a) à i)

Jeudi 1^{er} novembre⁴

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 24 : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Coopération pour le développement industriel

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 21

Vendredi 2 novembre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle¹ (à déterminer)

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 24, alinéas a) et b)

⁴ Une manifestation parallèle aura lieu à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée mondiale de l'alimentation.

Semaine du 5 au 9 novembre 2012

Lundi 5 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Point 26 : Développement agricole et sécurité alimentaire

Mardi 6 novembre

10 heures-13 heures

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales

15 heures-18 heures

Point 62 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 26

Mercredi 7 novembre

15 heures-18 heures

Manifestation parallèle¹ (à déterminer)

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre du point 62

Jeudi 8 novembre

10 heures-13 heures

Point 17 : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Point 131 : Planification des programmes

Vendredi 9 novembre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle¹ (à déterminer)

18 heures

Heure limite de dépôt des projets de proposition au titre des points 17 et 131

Semaine du 12 au 16 novembre 2012

Lundi 12 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Présentation et décisions concernant les projets de proposition

Mardi 13 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Décisions concernant les projets de proposition

Mercredi 14 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2012)

Conférence de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial (2012)

Jeudi 15 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Décisions concernant les projets de proposition

Vendredi 16 novembre

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle¹ (*à déterminer*)

Semaine du 19 au 23 novembre 2012

Mardi 20 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Décisions concernant les projets de proposition

Mercredi 21 novembre

10 heures-13 heures

Décisions concernant les projets de proposition

Jeudi 22 novembre

10 heures-13 heures

Jour férié à l'ONU (*observé*)

Semaine du 26 au 30 novembre 2012

Mardi 27 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Décisions concernant les projets de proposition

Mercredi 28 novembre

10 heures-13 heures

Décision concernant tous les points en suspens

Jeudi 29 novembre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Décision concernant tous les points en suspens

Vendredi 30 novembre

10 heures-13 heures

Point 117 : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale⁵

Conclusion des travaux de la Deuxième Commission

⁵ Ce point est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et pour suite à donner.